

Décision

Générale

colonial

Décision n° 253 concernant les services d'Etat.

n° 253

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date de publication
27 février 1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Mme Sauvageot (Andrée, Jacqueline) est déclarée démissionnaire de son emploi de secrétaire-dactylographe auxiliaire à l'Assemblée territoriale pour compter du 1er octobre 1960 date à laquelle elle a été recrutée en qualité d'institutrice contractuelle pour servir dans l'enseignement ; Mme Sauvageot qui réunit 1 an 3 mois de service effectif au 1er octobre 1960, aura droit à: — une indemnité compensatrice de congé non pris égale à cinq jours de salaire ; — à l'indemnité prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955 susvisé.